



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-quatrième session

26 février-1^{er} mars 2013

Point 3 j) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises à la Commission pour examen
et décisions : statistiques de la criminalité**

Rapport de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur une feuille de route visant à améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques de la criminalité aux niveaux national et international

Note du Secrétaire général

Donnant suite à la demande faite par la Commission de statistique à sa quarante-troisième session (voir E/2012/24-E/CN.3/2012/34, chap. I.A), le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport sur les statistiques de la criminalité établi par l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique (INEGI) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Ce rapport contient une feuille de route pour l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des statistiques de la criminalité énonçant une série d'objectifs et de mesures à prendre pour les atteindre, lesquelles seraient appliquées progressivement, de façon coordonnée, pendant les 10 prochaines années, en fonction des ressources disponibles. La feuille de route prévoit les éléments suivants : la création d'une classification internationale des infractions et d'outils statistiques relatifs aux infractions difficiles à quantifier, la promotion des enquêtes de victimisation et le renforcement des systèmes statistiques nationaux mesurant la criminalité. Les bureaux de statistique nationaux sont appelés à jouer un rôle central en facilitant la coordination entre les organismes nationaux concernés, en faisant appliquer des normes statistiques et en veillant à la qualité des données. Parmi les initiatives à prendre dans le cadre de cette feuille de route globale, certaines sont prioritaires. Le présent rapport énonce certains points sur lesquels la Commission voudra peut-être se pencher dans le cadre de ses travaux sur la question.

* E/CN.3/2013/1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Élaboration de nouvelles normes et d'une nouvelle méthodologie propres à améliorer les statistiques de la criminalité	4
A. Élaboration d'une classification internationale des infractions à des fins statistiques ...	4
B. Formes de criminalité difficiles à mesurer	7
C. Outils de collecte de données	13
D. Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les statistiques de la criminalité	18
III. Amélioration de la capacité à établir et diffuser des données sur la criminalité	20
A. Rôle des bureaux de statistique nationaux	20
B. Renforcement des capacités	21
C. Le Centre d'excellence : un modèle efficace	22
IV. Amélioration de la collecte et de l'analyse des données au niveau international	23
A. Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité, le fonctionnement des systèmes de justice pénale et les stratégies de prévention du crime	23
B. Systèmes internationaux de données et d'informations sur la criminalité	25
V. Mise en œuvre conjointe de la feuille de route par la Commission de statistique et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	27
VI. Propositions	29
Annexe	
Feuille de route concernant les statistiques sur la criminalité	30

I. Introduction

1. À l'heure actuelle, la production, la diffusion et l'analyse des données statistiques relatives aux infractions se heurtent à plusieurs difficultés dont certaines ont trait à la croissance de la demande de données concernant la dynamique des activités et des organisations criminelles, qui évolue rapidement.

2. Compte tenu de la nature extrêmement sensible des informations relatives à la criminalité, il est important que les statistiques répondent aux impératifs d'exactitude, de transparence et d'indépendance. Il faut également qu'elles aient du sens et soient publiées à temps si l'on veut qu'elles étayent des recherches de qualité, qu'elles aident à cibler les politiques et les programmes liés à la prévention de la délinquance, à l'état de droit et à la réforme de la justice pénale, et que le public soit correctement informé. Il est également très important que les données soient comparables d'un pays à l'autre car la criminalité est elle aussi, de plus en plus, transnationale.

3. Les États Membres et la communauté internationale s'emploient à produire et à diffuser des données relatives à la criminalité depuis des dizaines d'années et, bien que des progrès aient été faits sur de nombreux fronts, diverses difficultés demeurent, surtout en ce qui concerne la mesure des formes complexes de criminalité apparues ces quelques dernières dizaines d'années : la criminalité organisée, la traite de personnes, la corruption et la cybercriminalité. En l'absence de données officielles, il est apparu toute une série d'indices et d'estimations indirectes qui, malgré d'évidents problèmes de qualité des données, ont tendance à retenir l'attention des usagers

4. Pour appréhender dans son ensemble la situation de la criminalité et de la justice pénale, ainsi que son évolution, il faut disposer d'un large éventail de données statistiques rendant compte des différents types d'actes criminels et des caractéristiques des victimes et des auteurs et couvrant tous les maillons de la chaîne, de l'infraction à la condamnation des coupables et à leur réinsertion en passant par l'aide aux victimes. Il faut donc que des données soient réunies à différentes étapes (l'enquête, l'arrestation, les poursuites, la condamnation et la peine de prison) et à partir de différentes sources : non seulement les dossiers administratifs, mais aussi des enquêtes menées auprès de la population et des acteurs économiques pour obtenir des informations sur les infractions qui n'ont jamais été portées à la connaissance des autorités.

5. Les difficultés liées à la récolte, à la diffusion et à l'analyse des statistiques relatives à la criminalité ont été examinées par la Commission de statistique à sa quarante-troisième session (mars 2012) à partir d'un rapport établi par l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique (INEGI) et publié sous la cote E/CN.3/2012/3.

6. Suite à ces travaux, la Commission a prié l'INEGI et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de lui présenter, à sa quarante-quatrième session, un projet de feuille de route pour le développement des statistiques de la criminalité et de proposer un mécanisme de coopération entre elle-même et la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (voir E/2012/24-E/CN.3/2012/34, chap. I.B). Elle les a en outre priés de présenter un rapport indiquant s'il serait possible d'établir une classification internationale des infractions à des fins statistiques.

7. À la suite des débats qu'ont tenus la Commission de statistique, à sa quarante-troisième session, et la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, à sa vingt et unième session (voir E/2012/30-E/CN.15/2012/24 et Corr.1 et 2., chap. I.B), le Conseil économique et social a adopté une résolution (2012/18) intitulée « Améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques sur la criminalité et la justice pénale pour l'élaboration des politiques » fondée sur les recommandations des deux commissions. Le présent rapport fait suite à la demande formulée par ces dernières et par le Conseil économique et social.

8. Le présent rapport a pour objet de donner un exposé complet des difficultés auxquelles se heurte l'établissement des statistiques relatives à la criminalité et de suggérer des activités qui pourraient être menées au niveau international pour les surmonter. La feuille de route qui y est présentée est ambitieuse et propose tout un éventail d'activités que la communauté internationale pourrait envisager de mener en l'espace d'une dizaine d'années. La plupart de ces initiatives devront être financées par les États Membres et les organisations régionales et internationales et nécessiteront une action concertée de leur part. On trouvera en annexe au présent document un récapitulatif de toutes ces activités ainsi que des résultats attendus et la liste de celles qui devraient être lancées en priorité.

II. Élaboration de nouvelles normes et d'une nouvelle méthodologie propres à améliorer les statistiques de la criminalité

9. L'absence de normes méthodologiques est l'un des problèmes qui empêchent de comparer les statistiques de la criminalité des différents pays et de produire des données chiffrées sur la fréquence des infractions et la suite qui y est donnée. On trouvera ci-dessous une description des difficultés qui font obstacle à la définition de concepts statistiques permettant de dégager des données relatives à la criminalité ainsi que des propositions concernant les activités et le travail méthodologique qui pourraient être menés en vue de l'amélioration des outils de collecte de données.

A. Élaboration d'une classification internationale des infractions à des fins statistiques

10. L'idée d'une classification normalisée de la criminalité n'est pas nouvelle. En 1951, la Commission des questions sociales de l'ONU a fait valoir qu'il faudrait élaborer une classification normalisée des infractions qui permette aux gouvernements de présenter à certains intervalles des données statistiques sur la criminalité¹. Après les années 50, les débats sur la mise au point d'une classification internationale ont été peu concluants, la normalisation des législations internes, sur lesquelles reposent les statistiques nationales, posant trop de difficultés. En 2009, une stratégie différente a été adoptée : l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe ont créé, sous les auspices de la Conférence des statisticiens européens, une équipe spéciale chargée de déterminer s'il serait possible d'établir un système de classification des

¹ Voir E/CN.5/233, document de la Commission des questions sociales contenant des recommandations du Secrétaire général sur les statistiques de la criminalité.

infractions fondé sur la description de comportement plutôt que sur des qualifications juridiques. L'Équipe spéciale a mis au point le premier système de classification internationale des infractions² que la Conférence des statisticiens européens a approuvé à sa soixantième réunion plénière, en juin 2012 (voir ECE/CES/83).

11. Les catégories et niveaux proposés recouvrent différentes sous-catégories d'actes ou faits délictueux compte tenu de différents attributs tels que la cible, la gravité, l'intention de l'auteur et l'importance des faits du point de vue de l'action des pouvoirs publics.

Pourquoi faut-il une classification statistique des actes délictueux?

La classification statistique des actes délictueux sert premièrement à organiser et regrouper les données liées à la criminalité à des fins descriptives et analytiques. Elle offre une structure hiérarchisée cohérente dans laquelle les données relatives à toutes les formes que prend la criminalité peuvent être organisées en catégories, reliées entre elles d'un point de vue des concepts, de l'analyse ou des politiques.

C'est un outil important pour améliorer la comparabilité et la qualité des données aux échelons national et international.

Au niveau national, une telle classification fournit une structure qui permet de mieux organiser les données relatives aux différentes infractions définies par la loi, lesquelles sont souvent difficiles à utiliser à des fins analytiques. Il s'agit en outre d'un outil essentiel pour harmoniser la collecte et la diffusion des données provenant des différentes institutions chargées de l'administration de la justice pénale (la police, le parquet, les tribunaux et les prisons), des différentes entités intranationales (qui peuvent être régies par différents cadres juridiques ou principes d'organisation) et de différentes sources (dossiers administratifs et enquêtes statistiques). Lorsqu'une même classification s'applique à toutes les données relatives à la criminalité et à la justice pénale, la cohérence des données nationales en ressort renforcée.

Au niveau international, il est nécessaire d'adopter une classification statistique de la criminalité afin de renforcer la comparabilité des données des différents pays, cruciale du point de vue de l'analyse des chiffres mondiaux et régionaux et de leur évolution. La comparabilité des données des différents pays se heurte à d'autres problèmes (tels que les différences entre les pratiques d'enregistrement, les méthodes de comptage et les capacités techniques et organisationnelles), mais l'utilisation de concepts, de nomenclatures et de critères d'agrégation communs est un sérieux pas en avant.

12. Les avantages de la méthode retenue ont été débattus à la quarante-troisième session de la Commission de statistique de l'ONU et à la vingt et unième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (voir ci-dessus, par. 7),

² Voir (en anglais) www.unodc.org/documents/data-and-analysis/statistics/crime/Report_crime_classification_2012.pdf.

et l'ONUDC et l'INEGI ont été invités à déterminer s'il serait possible d'élaborer une classification internationale des actes délictueux à des fins statistiques. Comme suite à cette demande, une première batterie de tests a été menée de juillet à septembre 2012 dans 16 pays d'Europe, d'Amérique et d'Asie qui s'étaient portés volontaires³. Les résultats de ces tests sont très encourageants et démontrent qu'il serait possible d'élaborer une classification internationale des infractions⁴.

13. Dans le cadre des tests, les participants ont réussi à ventiler l'essentiel de leurs données dans les catégories du système de classification internationale et à ajouter certaines informations concernant des attributs, tels que la nature des faits, les victimes et les auteurs. Les experts qui avaient participé à ces tests se sont réunis en octobre 2012 pour examiner les modifications à apporter au système. Ils ont mis au point une liste révisée des catégories du premier niveau (voir fig. 1) et une structure de base pour les niveaux suivants. Pour passer à l'étape suivante et élaborer une classification complète, il faudra procéder à des consultations plus larges afin que les différents systèmes d'information sur la criminalité soient représentés.

Figure 1

Classification internationale des infractions : projet de cadre révisé lors de la réunion de consultations⁴

Catégories de niveau 1

1. Actes entraînant ou visant à entraîner la mort
 2. Atteintes à la personne
 3. Actes préjudiciables à caractère sexuel
 4. Atteintes à des biens s'accompagnant de violence contre une personne
 5. Actes visant uniquement des biens
 6. Infractions liées à des substances psychotropes contrôlées ou à la drogue
 7. Fraude, tromperie et corruption
 8. Atteintes à l'ordre public ou à l'autorité
 9. Atteintes à la sûreté publique
 10. Atteintes au milieu naturel
 11. Autres actes délictueux
-

³ Les pays suivants ont participé aux tests : Allemagne, Angleterre, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Équateur, États-Unis d'Amérique, France, Italie, Mexique, Pays-Bas, Pays de Galles, Philippines, Pologne et la Suisse. D'autres pays d'Afrique, d'Asie et d'Europe avaient été invités mais n'ont pas donné suite.

⁴ Voir le rapport de la réunion de consultation que l'Équipe spéciale de l'ONUDC et de la CEE sur la classification des infractions et l'INEGI ont organisée avec l'appui du Centre d'excellence sur les statistiques relatives à la gouvernance, la sécurité publique, la victimisation et la justice (Mexico, 17-19 octobre 2012).

Objectif 1

Élaborer une classification internationale des infractions à des fins statistiques, devant être soumise à la Commission de statistique en 2015

Mesures proposées et résultats escomptés

a) Création d'un groupe d'experts chargé de piloter l'élaboration de la classification internationale et composé de statisticiens et d'experts issus des bureaux de statistique nationaux, d'autres institutions nationales et des organisations régionales et internationales participant à l'enregistrement et de la diffusion des données relatives à la criminalité et à la justice pénale, qui travaillera avec le Groupe d'experts des classifications statistiques internationales. Les commissions régionales de l'ONU devront aussi être associées afin que les différents systèmes nationaux de statistiques de la criminalité soient représentés (premier trimestre de 2013).

b) Élaboration d'une première version de la classification internationale à la suite de larges consultations avec les experts nationaux et le Groupe d'experts (deuxième trimestre de 2013)

c) Mise à l'essai du projet de classification dans des pays volontaires (quatrième trimestre de 2013)

d) Réunion du groupe d'experts consacrée à l'examen des résultats de la mise à l'essai et à la mise au point de la version définitive de la classification (premier semestre de 2014)

e) Élaboration d'un manuel d'utilisation (deuxième semestre de 2014)

f) Présentation de la classification à la quarante-sixième session de la Commission de statistique (2015)

B. Formes de criminalité difficiles à mesurer

14. Certaines formes de criminalité non traditionnelle ont gagné en importance ces dernières décennies, notamment la criminalité internationale organisée, la cybercriminalité, la corruption, le blanchiment d'argent, le trafic illicite de migrants, la traite des personnes et les atteintes à l'environnement⁵. La plupart de ces infractions ont une dimension transnationale et la communauté internationale a mis au point un certain nombre d'instruments régionaux et internationaux, afin de faciliter la coopération judiciaire et de jeter les bases d'une stratégie commune de lutte⁶.

⁵ La liste n'est pas exhaustive, mais il est proposé que le travail statistique porte en premier lieu sur ces infractions en raison de l'importance qu'elles revêtent du point de vue de l'action publique. D'autres formes de criminalité pourraient être ajoutées plus tard si elles prennent de l'importance pour la communauté internationale.

⁶ Les instruments juridiques internationaux concernés sont les suivants : la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses trois protocoles (Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants; Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer; Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions); la Convention des Nations Unies contre la corruption; la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Toutefois, il n'existe encore aucune norme internationale pour la mesure de ces formes complexes de criminalité et l'établissement de statistiques sur l'ampleur du phénomène et son évolution. Le taux de détection des formes non traditionnelles de criminalité est généralement très faible; les statistiques fondées sur les actes signalés aux autorités fournissent des informations pertinentes sur la suite donnée mais elles ne reflètent qu'une toute petite partie du phénomène.

1. Difficultés

15. Bien des infractions commises par des organisations criminelles (meurtres et agressions, notamment) sont visibles et donc généralement prises en compte par les systèmes d'information sur les formes traditionnelles de criminalité. Mais beaucoup d'autres ne sont ni signalées, ni détectées par les autorités, ce qui peut s'expliquer par la crainte des victimes ou par le fait que les organisations criminelles sont intégrées dans le tissu social au point de pouvoir mener leurs agissements sans être inquiétées. Pour établir des statistiques relatives à la criminalité organisée, il faut donc des outils autres que les systèmes traditionnels de collecte de données.

16. En ce qui concerne la traite des personnes, les statistiques officielles peuvent offrir des renseignements utiles sur les affaires dont les autorités ont connaissance, mais ne reflètent pas toute l'ampleur du phénomène car, d'une part, il s'agit d'une infraction complexe⁷ et, d'autre part, la traite peut prendre des formes diverses en fonction du pays d'origine, du pays de transit et du pays de destination. La traite présente en outre des caractéristiques différentes selon le type d'exploitation à laquelle les victimes sont soumises : les enfants soldats et la prostitution forcée sont par exemple des problématiques très différentes. Il faut enfin souligner que, souvent, les victimes n'ont pas vraiment conscience qu'une infraction a été commise à leur encontre, ce qui rend la détection et la constatation des cas de traite encore plus difficiles.

17. Le trafic de migrants⁸ est également une forme de criminalité dont l'ampleur est difficile à estimer, car le taux de détection est faible, tant les passeurs que leurs victimes ayant tendance à échapper aux systèmes de répression. Il est en outre souvent difficile de faire la distinction entre le trafic de migrants et les autres formes d'immigration irrégulière.

18. Des opérations de collecte de données sur la traite des personnes⁹ et le trafic illicite de migrants¹⁰ récemment menées aux échelons régional et international ont permis de définir une série d'indicateurs clefs. Toutefois, si ceux-ci permettent de faire la lumière sur certaines caractéristiques de ces phénomènes et sur leur

⁷ La traite a trois éléments constitutifs : l'acte, la façon dont il est commis, et la fin à laquelle il est commis.

⁸ Le trafic de migrants consiste à assurer, afin d'en tirer un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale d'une personne dans un pays (définition du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer).

⁹ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Rapport mondial sur la traite des personnes 2012* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.13.IV.1 pour l'anglais) et données Eurostat sur la traite (à paraître).

¹⁰ Le Centre régional de l'ONUDC pour l'Asie de l'Est et le Pacifique teste actuellement un système de signalement volontaire des cas de trafic de migrants et de pratiques connexes pour favoriser la mise en œuvre du Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée.

dimension transnationale, ils ne concernent que les affaires dont les autorités ont connaissance et ne rendent donc pas compte de toute l'ampleur du problème.

19. La cybercriminalité¹¹ recouvre un certain nombre d'infractions, tels l'accès non autorisé à des données ou des systèmes informatiques (piratage), les infractions liées au contenu (pédopornographique ou xénophobe par exemple), les infractions liées aux droits d'auteur, le hameçonnage, l'usurpation d'identité numérique, etc. Pour toutes ces infractions, les taux de signalement et de détection sont faibles et les données tirées des systèmes des administrations sont donc incomplètes, notamment du fait qu'il n'y a pas de victime directe (par exemple dans les infractions liées aux droits d'auteur) que des systèmes de camouflage sophistiqués dissimulent le fait délictueux ou ses auteurs et que certaines victimes (une institution financière victime de piratage, par exemple) hésitent à déposer plainte par peur des répercussions que cela aurait.

20. Le blanchiment d'argent recouvre toutes les activités financières visant à camoufler l'origine illicite de fonds. Il est particulièrement difficile de mesurer le phénomène, qui s'inscrit dans un système d'opérations financières légales dont il est ardu de distinguer celles qui portent sur des fonds d'origine illicite. Des méthodes statistiques ont été mises au point pour décrire le phénomène, parmi lesquelles des indicateurs nationaux de risque ou de vulnérabilité¹² et des méthodes indirectes permettant d'estimer à l'échelle mondiale, pour différentes activités, l'ampleur des flux de capitaux d'origine illicite¹³.

21. La corruption recouvre un certain nombre d'infractions, parmi lesquelles les pots-de-vin, les malversations, l'abus de fonctions et le trafic d'influence, qui ont une incidence sur les marchés publics, les services publics et les fonctions de l'État. Il est difficile de mesurer le phénomène car la distinction entre les pratiques licites et celles qui ne le sont pas est souvent floue et parce que les victimes et les auteurs partagent souvent la responsabilité du délit. Les modalités d'exécution étant multiples, les outils de mesure doivent l'être aussi. Pour la corruption qui touche les services publics, par exemple, il faut des outils de collecte de données à grande échelle qui couvrent l'ensemble de la population ayant recours à ces services ou un échantillon de celle-ci. En revanche, pour la corruption qui touche les marchés publics, il faut obtenir des informations qui proviennent d'un petit nombre de sources (grandes sociétés, responsables d'entreprises publiques, comptabilité des dépenses publiques) mais sont d'accès difficile.

22. Les atteintes à l'environnement présentent une dimension différente, souvent laissée de côté par les systèmes traditionnels de collecte de données. Pour détecter les formes traditionnelles de criminalité, il est possible de réunir des informations auprès des victimes, des auteurs ou des autorités nationales; pour en mesurer

¹¹ La définition même de la cybercriminalité fait débat. Le récent et très important rapport de l'Union internationale des télécommunications (UIT 2012), intitulé *Understanding cybercrime: Phenomena, Challenges and Legal Response*, mentionne les deux définitions principales suivantes : au sens étroit, la criminalité informatique s'entend de toute activité illicite passant par des opérations électroniques et dirigée contre les systèmes et données informatiques; au sens large, la criminalité liée à l'informatique s'entend de toute activité illicite commise au moyen ou à l'égard d'un système ou réseau informatique.

¹² Eurostat, « Money-laundering in Europe: report of work carried out by Eurostat and DG Home Affairs » (2010).

¹³ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, « Estimating illicit financial flows resulting from drug trafficking and other transnational organized crime », 2011.

l'ampleur, il est possible d'utiliser des paramètres tels que le nombre de personnes concernées (en tant qu'auteur ou que victime) et les montants en jeu. Mais pour ce qui est de mesurer l'impact des atteintes à l'environnement, les unités statistiques traditionnelles n'aident pas, les sols, la flore, la faune ou de qualité de l'air, par exemple, sortant du cadre des actuels systèmes d'information sur la criminalité. Les outils de collecte de données ne peuvent plus se limiter à des enquêtes menées auprès de la population, des sociétés privées ou des administrations; dans certains cas, de nouvelles méthodes doivent être adoptées, reposant par exemple sur les systèmes de surveillance par satellite.

2. Moyens de surmonter les difficultés

23. En l'absence d'informations statistiques officielles, ce sont souvent des sources non officielles qui sont utilisées pour mesurer les formes complexes de criminalité : estimations par méthodes indirectes, indicateurs composites ou opinions d'experts. Les indices de perception de la corruption mis au point par des organisations non gouvernementales ou des organisations internationales en sont des exemples¹⁴, tout comme les tentatives d'élaboration d'indices de criminalité organisée et de vulnérabilité à cette dernière¹⁵.

24. Pour définir des normes devant régir la collecte des informations relatives à ces formes complexes de criminalité et en faciliter l'analyse, il conviendrait de combiner les quatre stratégies suivantes :

a) Améliorer les outils de collecte de données pour pouvoir mieux mesurer les formes complexes de criminalité; par exemple : i) définir les concepts statistiques et les pratiques de consignation; ii) améliorer les enquêtes pour que les infractions non traditionnelles soient prises en compte;

b) Élaborer de nouveaux outils de collecte de données permettant de mesurer les aspects d'une infraction dont les autres sources ne tiennent pas compte, par exemple des enquêtes spécialisées permettant de déterminer dans quelle mesure la population ou les entreprises ont été exposées à la corruption;

c) Mettre au point des méthodes d'estimation normalisées fondées sur des données empiriques et des recherches scientifiques, afin de mesurer la partie non apparente des infractions. De telles estimations sont nécessaires, par exemple, pour avoir une idée du nombre de victimes que font la traite des personnes ou le trafic de migrants, ainsi que du volume des capitaux blanchis;

d) Mettre au point des cadres statistiques permettant de décrire les facteurs qui influent directement ou indirectement sur telle ou telle forme de criminalité et de déterminer quelles données et quels indicateurs statistiques sont propres à en rendre compte.

¹⁴ Voir à ce sujet l'indice de perception de la corruption de Transparency International (www.transparency.org/research/cpi/) et les informations publiées par la Banque mondiale au sujet de la maîtrise de la corruption (<http://info.worldbank.org/governance/wgi/resources.htm>).

¹⁵ Maarten Van Dijck, « Discussing Definitions of Organized Crime: World Play in Academic and Political Discourse », *HUMSEC Journal*, n° 1, 2007 ; Ernesto U. Savona (dir.), « Organised Crime in the EU: a methodology for risk assessment », Erasmus University, 2009.

Objectif 2

Amélioration des méthodes de récolte de données et des cadres statistiques permettant de rendre compte quantitativement des formes de criminalité difficiles à mesurer

Mesures proposées et résultats escomptés

Le tableau ci-après présente les mesures pouvant être prises pour améliorer l'obtention de données sur les formes de criminalité réputées difficiles à quantifier. Compte tenu de la complexité des tâches et activités concernées, des groupes d'experts devraient se réunir régulièrement pour évaluer les travaux réalisés dans les différents domaines, aider à arrêter de nouvelles notions et fournir des conseils spécialisés sur la définition des produits proposés.

<i>Type d'infractions</i>	<i>Mesures proposées et résultats escomptés</i>	<i>Acteurs concernés</i>
Criminalité organisée	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des données administratives pour dégager des éléments chiffrés sur les infractions traditionnelles (homicide, voie de fait, vol qualifié, etc.) commises par des groupes criminels organisés et diffusion des bonnes pratiques en la matière • Élaboration, mise à l'épreuve et diffusion d'un ensemble d'indicateurs statistiques sur la criminalité organisée tels que : <ul style="list-style-type: none"> – Structure, taille et composition des groupes criminels organisés – Activités licites et illicites des groupes criminels organisés – Mesures de prévention et de répression de la criminalité organisée – Facteurs favorisant directement ou indirectement la criminalité organisée, tels que les inégalités sociales, une structure économique déséquilibrée, l'absence d'état de droit ou l'inefficacité de la justice pénale 	Bureaux de statistique nationaux, institutions pénales nationales, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, organisations régionales, Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), Centre d'excellence et milieu universitaire
Corruption	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des données administratives pour dégager des éléments chiffrés sur les victimes et auteurs d'infraction relevés par les autorités concernant toutes les formes de corruption, et diffusion des bonnes pratiques en la matière • Élaboration d'instruments de collecte des données et de méthodes d'estimation de la corruption dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> – Corruption touchant les citoyens : affinement de la méthode et élaboration de directives sur la mesure de la corruption au moyen d'enquêtes démographiques – Corruption touchant les entreprises : affinement de la méthode et diffusion des bonnes pratiques concernant la mesure de la corruption au moyen d'enquêtes sur les entreprises 	Bureaux de statistique nationaux, institutions pénales et de lutte contre la corruption nationales, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Banque mondiale, Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,

<i>Type d'infractions</i>	<i>Mesures proposées et résultats escomptés</i>	<i>Acteurs concernés</i>
	<ul style="list-style-type: none"> – Corruption touchant l'administration : réalisation d'enquêtes statistiques sur les fonctionnaires et mise au point de méthodes d'estimation et d'indicateurs fondés sur des données empiriques – Corruption touchant la vie politique : réalisation d'enquêtes statistiques et mise au point de méthodes d'évaluation et d'indicateurs fondés sur des données empiriques 	organisations régionales et Centre d'excellence
Traite des êtres humains	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des données administratives pour dégager des éléments chiffrés sur les infractions et les victimes et auteurs d'infraction relevés par les autorités • Élaboration et mise à l'épreuve d'enquêtes statistiques sur la traite des êtres humains ciblant les groupes de population vulnérables (travailleurs immigrés et sans-papiers dans les pays de destination et certaines communautés dans les pays d'origine) 	Bureaux de statistique nationaux, institutions pénales nationales, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Organisation internationale pour les migrations, Organisation internationale du Travail et organisations régionales
Trafic de migrants	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des données administratives pour dégager des éléments chiffrés sur les infractions, les victimes de trafic de migrants et les trafiquants de migrants relevés par les autorités • Élaboration et mise à l'épreuve d'enquêtes statistiques sur le trafic de migrants ciblant les groupes de population vulnérables (travailleurs immigrés et sans-papiers dans les pays de destination et certaines communautés dans les pays d'origine) 	Bureaux de statistique nationaux, institutions pénales nationales, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Organisation internationale pour les migrations, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Organisation internationale du Travail et organisations régionales
Cybercriminalité	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des données administratives pour dégager des éléments chiffrés sur toutes les infractions commises au moyen d'ordinateurs ou de systèmes informatiques, et diffusion des bonnes pratiques en la matière • Élaboration et mise à l'épreuve d'enquêtes et de modules statistiques (respectivement sur la population et les entreprises) permettant de collecter des données sur des formes précises de cybercriminalité • Élaboration de méthodes d'estimation informatisées, reposant notamment sur des systèmes de surveillance qui fournissent des données sur certaines formes de cybercriminalité (telles que le piratage, l'utilisation de réseaux d'ordinateurs zombies ou les violations du droit d'auteur) 	Bureaux de statistique nationaux, institutions pénales nationales, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Union internationale des télécommunications et organisations régionales

<i>Type d'infractions</i>	<i>Mesures proposées et résultats escomptés</i>	<i>Acteurs concernés</i>
Blanchiment d'argent	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des données administratives en matière financière et criminelle afin d'améliorer la comparabilité et la portée des informations sur les opérations financières soupçonnées d'être illicites • Élaboration de méthodes d'estimation fondées sur des données empiriques concernant les activités illicites 	Bureaux de statistique nationaux, institutions pénales et autorités financières nationales, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Fonds monétaire international et organisations régionales
Crimes contre l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des données administratives, y compris l'utilisation des données sur les infractions en matière réglementaire ou administrative, afin d'améliorer le taux de couverture des statistiques sur les atteintes à l'environnement • Mise à l'épreuve de l'utilisation de nouvelles technologies, telles que l'imagerie satellitaire et la télédétection, afin de mesurer certaines formes de criminalité telles que l'abattage d'arbres illicite, les activités minières illicites et le déversement sauvage de déchets, et diffusion des bonnes pratiques en la matière 	Bureaux de statistique nationaux, institutions pénales et de protection de l'environnement nationales, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Banque mondiale et organisations régionales

C. Outils de collecte de données

25. Afin d'améliorer les statistiques de la criminalité, il est notamment essentiel d'améliorer les méthodes de collecte de données.

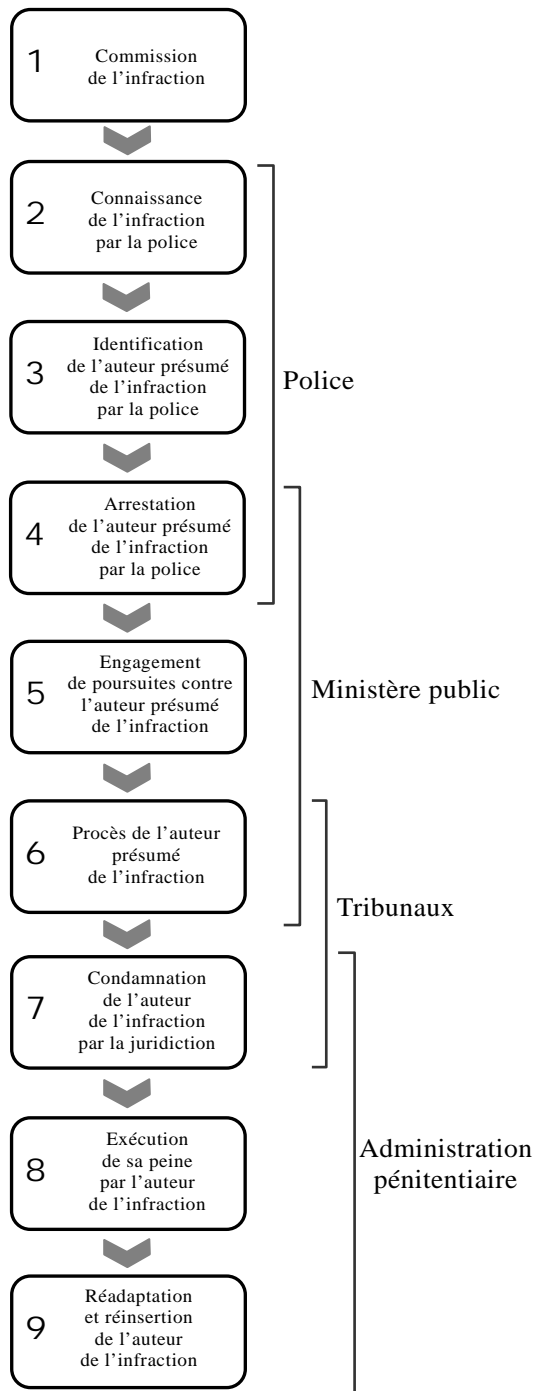
1. Données administratives sur la criminalité

26. L'administration de la justice, une fonction essentielle de l'État moderne, porte généralement sur trois domaines principaux : le maintien de l'ordre (principalement du ressort de la police et d'autres forces de l'ordre), l'accès à la justice (principalement le fait du ministère public et des tribunaux) et la punition et la réadaptation des auteurs d'infractions (principalement confiées à l'administration pénitentiaire). Comme le montre la figure 2, chacune des quatre institutions du système pénal – police, ministère public, tribunaux et administration pénitentiaire¹⁶ – est responsable d'une partie de la procédure, qui commence après la commission de l'infraction et prend fin après que l'auteur de l'infraction a purgé sa peine et, le cas échéant, achevé le programme de réadaptation. Les statistiques sont recueillies par les quatre institutions aux diverses étapes de la procédure, qui illustre la variété des interventions de l'État dans la lutte contre la criminalité.

¹⁶ Les États fédéraux comptent un facteur de complexité supplémentaire, les compétences en matière d'application de la loi et de justice pénale étant partagées entre le gouvernement fédéral et les États.

Figure 2

Schéma simplifié de la procédure pénale et des institutions compétentes



Parmi les diverses sources, les données policière sur les infractions enregistrées ou détectées sont les plus proches de l'acte criminel et souvent utilisées pour évaluer le niveau ou l'évolution de la criminalité, bien que leur capacité à donner une image fidèle de la criminalité en général dépende de trois facteurs :

- La confiance que la population éprouve vis-à-vis des autorités, qui a une incidence sur la propension à signaler une infraction;
- La capacité des autorités à mettre les infractions au jour;
- Les pratiques d'enregistrement et de comptabilisation des infractions.

Seul le troisième facteur est susceptible d'amélioration au moyen d'un travail de statistique, qui doit avoir pour but un enregistrement exact et complet de toutes les infractions parvenues à l'attention des autorités.

L'établissement de statistiques administratives de la criminalité se heurte principalement aux obstacles suivants :

- Enregistrement incomplet des infractions (souvent lié au manque d'outils informatiques);
- Qualité variable des informations enregistrées par les différentes institutions pénales;
- Manque de cohérence des normes utilisées par les différentes institutions pénales concernant l'enregistrement des infractions;
- Inadéquation des catégories administratives servant à l'enregistrement d'infractions lorsqu'il s'agit d'infractions non traditionnelles;
- Manque de pertinence et de comparabilité internationales, nuisant à la mesure de la criminalité transnationale.

27. *Le Manuel pour l'élaboration d'un système de statistiques de la justice pénale*¹⁷ donne des orientations en matière d'organisation et de principes statistiques à appliquer, destinées à permettre aux systèmes pénaux nationaux de produire des statistiques de haute qualité. Plusieurs pays rencontrent des difficultés dans l'application de tels principes et tireraient profit d'un échange d'enseignements tirés de l'expérience et de la diffusion des bonnes pratiques, notamment en ce qui concerne : a) les règles d'enregistrement et de comptabilisation des infractions; b) les normes applicables à l'enregistrement et à la comptabilisation des infractions non traditionnelles; c) le partage de données entre les différentes institutions du système pénal.

28. En dépit de ces difficultés, les statistiques établies par le système pénal peuvent fournir des informations utiles permettant de suivre la manière dont l'État s'acquitte de fonctions importantes, telles que la prévention de la criminalité, l'accès à la justice et l'efficacité du système pénal. Toutefois, on ne dispose pas encore de normes statistiques orientant la production de données au niveau national et améliorant la comparabilité internationale. À titre d'exemple, il n'existe pas de norme sur la façon de calculer les taux de condamnation (la population de référence pouvant être composée des personnes arrêtées, poursuivies ou jugées) ou les taux de détention provisoire (la détention provisoire peut concerner des détenus en attente de l'ouverture de leur procès en première instance ou dont la peine définitive n'a pas encore été prononcée par un juge).

Objectif 3

- a) Amélioration et comparabilité des indicateurs statistiques sur le fonctionnement du système pénal
- b) Amélioration du taux de couverture, de l'exactitude et de la comparabilité des statistiques administratives de la criminalité

Mesures proposées et résultats escomptés

- a) Élaboration de directives sur les indicateurs statistiques employés par le système pénal, au moyen de :
 - i) Consultations d'experts sur la définition d'indicateurs sur la prévention de la criminalité, l'accès à la justice et l'efficacité du système pénal à partir des données statistiques émanant du système pénal;
 - ii) Projets pilotes de collecte de données dans certains pays et dans certaines régions;
- b) L'élaboration d'un recueil de bonnes pratiques concernant les moyens d'améliorer le taux de couverture, l'exactitude et la comparabilité des statistiques administratives de la criminalité et de la justice pénale

2. Enquêtes par sondage sur la criminalité

29. Les enquêtes par sondage, au cours desquelles des informations sur l'expérience des victimes sont collectées, fournissent des données complémentaires de celles établies par l'administration. Elles fournissent généralement des

¹⁷ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.XVII.6.

informations exactes sur un certain nombre d'infractions bien définies – par exemple, les formes traditionnelles d'atteintes aux biens ou de violence – et permettent d'établir des données sur la prévalence de la victimisation, les caractéristiques des victimes et des auteurs d'infraction, les infractions signalées aux autorités et celles qui ne le sont pas (ces dernières constituant ce qui est appelé « le chiffre noir » de la criminalité), le sentiment de sécurité ou d'insécurité, et le degré de satisfaction vis-à-vis de l'action de la police.

30. La méthode à suivre pour mener les enquêtes de victimisation a été élaborée au fil du temps et le manuel réalisé par la Commission économique pour l'Europe et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur ce sujet (*Manual on Victimization Surveys* est l'ouvrage international de référence). Il fournit des orientations détaillées sur l'ensemble du processus, de la conception d'une enquête de victimisation à la diffusion des statistiques qui en sont issues en passant par la réalisation de l'enquête et le traitement et l'analyse des données.

31. Si un ensemble de pratiques de référence concernant les principaux aspects de la réalisation d'enquêtes de victimisation a été réuni au fil du temps, certaines questions demeurent en suspens quant à la conception et à l'utilisation de ces enquêtes, et la communauté internationale doit se pencher sur les trois principaux sujets énoncés ci après.

32. Premièrement, la promotion d'un recours accru aux enquêtes de victimisation dans le cadre de l'établissement de statistiques officielles, afin de renforcer la base de connaissances sur la criminalité pour être à même d'élaborer des stratégies plus efficaces en matière de répression des infractions et de justice pénale et de mieux cibler les mesures de prévention. Cela suppose la fourniture d'une assistance technique, la mise en œuvre de formations et la mise au point d'outils de formation en ligne.

33. Deuxièmement, la constitution d'une structure de concertation des bureaux de statistique nationaux qui réalisent des enquêtes de victimisation, afin qu'ils examinent leurs méthodes, en conçoivent de nouvelles et créent une bibliothèque virtuelle centralisant les travaux menés partout dans le monde et leur permettant, ainsi qu'aux autres fournisseurs de données, d'accéder facilement à l'ensemble des recherches et des meilleures pratiques établies au fil du temps.

34. Troisièmement, l'élaboration de normes internationales sur la conception et la réalisation de nouveaux types ou modules d'enquêtes de victimisation susceptibles de compléter le manuel produit par la Commission économique pour l'Europe et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, parce qu'ils portent sur certaines infractions, comme la corruption ou la cybercriminalité (voir sect. B ci-dessus), dont les personnes interrogées ont plus de mal à parler, ou s'adressent à d'autres entités, comme les entreprises. Si elles relèvent de la même approche que les enquêtes de victimisation qui ciblent les personnes, les enquêtes sur les infractions touchant les entreprises rencontrent des difficultés méthodologiques particulières, liées par exemple à la plus grande diversité des infractions commises ou à la nécessité de réunir des informations sur des infractions qui sont par nature complexes, telles que l'extorsion, la fraude, la corruption ou la cybercriminalité.

La promotion d'enquêtes de victimisation portant sur les entreprises a débuté dans les années 90¹⁸, mais seules quelques-unes ont été réalisées, à l'échelle nationale¹⁹.

35. Parallèlement aux enquêtes de victimisation, qui donnent la perspective des victimes d'infraction, un point de vue complémentaire peut être obtenu au moyen des « enquêtes de délinquance autodéclarée », qui mettent l'accent sur l'expérience personnelle des auteurs d'infractions et d'autres comportements déviants. Ces enquêtes, qui ciblent généralement des jeunes et sont réalisées dans les lieux où ils sont rassemblés, comme les établissements d'enseignement, sont assez classiques en criminologie. Elles ont pour but de relever les éventuelles corrélations entre comportements déviants et délinquance. Le défi méthodologique qu'elles posent est bien entendu de savoir comment inciter les personnes interrogées à donner des informations sur des comportements illicites ou socialement inacceptables²⁰.

Objectif 4

- a) Renforcer le savoir-faire international concernant les enquêtes de victimisation
- b) Promouvoir la réalisation d'enquêtes de victimisation parmi les entreprises
- c) Améliorer l'étude de la criminalité en examinant les différentes perspectives des victimes et des auteurs des infractions, et en faisant mieux connaître les enquêtes de délinquance autodéclarée

Mesures proposées et résultats escomptés

- a) Centraliser la documentation méthodologique sur les enquêtes de victimisation et créer un site Web
- b) Établir des consignes pour enquêtes de victimisation concernant les entreprises
- c) Réunir la documentation sur les enquêtes de délinquance autoproclamée et produire une étude faisant le point des recherches en la matière

3. Autres sources de données sur la criminalité

36. Outre l'utilisation de sources traditionnelles, telles que les données policières et les enquêtes de victimisation, on peut suivre le fait criminel au moyen d'autres systèmes d'enregistrement. À titre d'exemples, on peut trouver des informations sur les atteintes aux biens dans les registres de sinistres tenus par les compagnies

¹⁸ Notamment en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, en Italie, au Kosovo, au Mexique, au Monténégro, en Serbie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. La Commission européenne réalise également une étude pilote pour évaluer la faisabilité d'une enquête de victimisation portant sur les entreprises à l'échelle de l'Union européenne.

¹⁹ Voir, par exemple, le manuel produit conjointement par la Commission économique pour l'Europe et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Manual on Victimization Surveys*, appendice B.

²⁰ Outre plusieurs enquêtes au niveau national, des enquêtes internationales de délinquance autodéclarée ont été réalisées en Europe et dans les Amériques, en 1992 et en 2006. Voir le rapport de Marcelo F. Aebi, « Self-Reported Delinquency Surveys in Europe », 2009 (*en anglais seulement*).

d'assurance, les systèmes d'enregistrement des opérations financières peuvent donner des indicateurs indirects sur les flux financiers illicites, les fournisseurs de services de sécurité en ligne détiennent souvent des informations utiles sur certaines formes de cybercriminalité et des informations supplémentaires sur les homicides volontaires peuvent être puisées dans le système d'enregistrement des causes de décès des établissements publics de santé.

37. L'accès à ces sources de données est très variable et les conditions de leur utilisation doivent être soigneusement évaluées, sur la base d'un strict contrôle de la qualité et de la protection de la confidentialité. Elles peuvent néanmoins fournir de nombreuses informations complémentaires sur certains types d'infractions et permettre d'améliorer le taux de couverture des données existantes.

38. Le recours à l'imagerie satellitaire et à la télédétection peut également compléter les sources traditionnelles de données sur la criminalité. Ces méthodes servent déjà à évaluer les cultures illicites, comme celle du pavot à opium en Asie du Sud ou celle des feuilles de coca dans la région andine²¹. On pourrait évaluer leur application à d'autres infractions ayant des caractéristiques semblables, comme par exemple les crimes contre l'environnement dont certains aspects, tels que l'abattage d'arbres, l'exploitation minière ou les déversements de déchets illicites, se rapportent à des paramètres physiques et géographiques particuliers.

Objectif 5

Mieux faire connaître la possibilité de recourir à des sources non traditionnelles de données sur la criminalité issues tant du secteur privé que d'institutions publiques

Mesures proposées et résultats escomptés

a) Réunir et diffuser des documents sur les bonnes pratiques permettant de mesurer la criminalité au moyen de sources non traditionnelles de données sur la criminalité

b) Établir des orientations sur l'utilisation de sources non traditionnelles de données sur la criminalité

D. Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les statistiques de la criminalité

39. Il existe des différences importantes dans la façon dont la criminalité touche les hommes et les femmes et dans celle dont les hommes et les femmes commettent des infractions et sont poursuivis et condamnés. Pour la plupart des types d'infraction, la majorité des auteurs et des victimes d'infraction sont des hommes, mais les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être victimes de certaines infractions particulières, notamment liées à la violence domestique ou sexuelle. Les rôles traditionnels des hommes et des femmes et la discrimination à l'égard des

²¹ Le Programme de surveillance des cultures illicites, géré par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, est mené conjointement avec les autorités nationales des pays concernés (Afghanistan, Bolivie (État plurinational de), Colombie, Mexique, Myanmar, Pérou et République démocratique populaire lao).

femmes peuvent également rendre les femmes plus vulnérables dans leur accès à la justice pénale. Comme l'a indiqué l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) dans son étude intitulée « Le progrès des femmes dans le monde : en quête de justice » (2011-2012), la justice demeure souvent hors d'atteinte quand les femmes accèdent au système judiciaire, surtout lorsqu'il est question d'infractions commises dans la sphère domestique.

40. Une des premières mesures à prendre pour faire en sorte que le système judiciaire tienne mieux compte de la problématique hommes-femmes est d'améliorer la pertinence des statistiques de la criminalité et de la justice pénale en la matière, et d'obtenir des données qui illustrent plus précisément les différents rôles que jouent les hommes et les femmes en tant qu'auteurs ou victimes d'infraction. La transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les statistiques de la criminalité et de la justice pénale peut également permettre de mieux comprendre les raisons qui sous-tendent les différences de comportement entre les sexes, en particulier celles qui sont fondées sur les rôles traditionnels masculins et féminins ou les inégalités entre les hommes et les femmes.

41. La transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les statistiques de la criminalité et de la justice pénale comporte deux aspects : a) veiller à ce que toutes les données sur les victimes et les auteurs d'infraction soient ventilées par sexe; b) améliorer la collecte et la diffusion de données dans les domaines dans lesquels les disparités entre les sexes sont le facteur de déclenchement de la criminalité ou dans lesquels l'accès à la justice pénale est entravé par une discrimination sexiste.

42. Les violences faites aux femmes et aux filles sont une manifestation extrême des disparités entre les sexes et des avancées notables ont été enregistrées au niveau international dans l'élaboration d'orientations méthodologiques sur la production de données en la matière. La Commission de statistique a mis au point un premier ensemble d'indicateurs statistiques permettant de mesurer ce type de violences²² et la Division de statistique de l'ONU met actuellement la dernière main à des instructions sur les moyens de produire des données sur les violences faites aux femmes à partir d'enquêtes par sondage de la population²³. Toutefois, aucun travail méthodologique sur les moyens d'améliorer la qualité des données administratives (établies par la police, le système pénal, les dispositifs de surveillance, etc.) sur les violences faites aux femmes n'a encore été mené au niveau international. Par exemple, il n'existe à ce jour pas d'approche uniforme sur la façon de définir et de dénombrer les féminicides.

43. Lorsqu'on cherche à mieux intégrer la problématique hommes-femmes dans les statistiques de la criminalité, l'accent est souvent mis sur les questions des violences faites aux femmes et de la traite des êtres humains. Si ces problématiques restent très pertinentes et nécessitent une attention particulière, il convient de constater que la problématique hommes-femmes devrait être mieux intégrée dans toutes les catégories de statistiques de la criminalité. Dans de nombreux cas, les données sur les victimes et les auteurs d'infraction se rapportant aux arrestations, aux poursuites, aux condamnations et aux emprisonnements ne sont pas ventilées

²² Voir E/CN.3/2009/13 et le rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarantième session (24 au 27 février 2009), E/2009/24-E/CN.3/2009/29.

²³ Division de statistique de l'ONU, *Guidelines for producing statistics on violence against women: statistical survey* (à paraître).

par sexe, ce qui limite les possibilités de mesurer les inégalités entre les sexes dans des domaines tels que la sûreté de la collectivité, la sécurité, l'accès à la justice, l'efficacité de la justice ou les conditions de détention. Des informations sur le contexte dans lequel les infractions sont commises (comme les relations éventuelles entre les victimes et les auteurs d'infraction) font souvent défaut, ce qui empêche de mesurer les infractions à motivation sexiste.

44. Pour remédier à ces insuffisances, il faut élaborer des instructions méthodologiques sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les statistiques de la criminalité et dans les indicateurs traditionnels des infractions et de la justice pénale, ce qui permettra de prendre des mesures de prévention mieux ciblées et de favoriser l'égalité de l'accès à la justice.

Objectif 6

Meilleure prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les statistiques de la criminalité et de la justice pénale

Mesures proposées et résultats escomptés

a) Collecte d'informations sur les bonnes pratiques concernant la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les données sur la criminalité et la justice pénale

b) Tenue de consultations et élaboration d'un manuel sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les statistiques de la criminalité

III. Amélioration de la capacité à établir et diffuser des données sur la criminalité

45. Comme l'Institut national de statistique et de géographie l'a déjà indiqué dans le rapport qu'il a présenté à la quarante-troisième session de la Commission de statistique, l'établissement de données statistiques sur la criminalité en est encore à ses débuts dans plusieurs pays à cause d'un manque de coordination entre les organismes concernés, d'une application incomplète des normes statistiques et de capacités insuffisantes pour élaborer et réaliser des enquêtes de victimisation.

46. Dans de nombreux pays, ce qui est appelé le système national des statistiques de la criminalité et de la justice pénale ne présente souvent pas les caractéristiques d'un véritable système statistique. Afin d'améliorer l'établissement et la diffusion auprès du public de données statistiques, il faudrait avant tout créer ou renforcer les mécanismes nationaux de coordination des statistiques de la criminalité et de la justice pénale.

A. Rôle des bureaux de statistique nationaux

47. Si les mesures concrètes et les mécanismes d'amélioration de la coordination au niveau national varient en fonction de la situation de chaque pays, les bureaux de statistique nationaux ont un rôle important à jouer en tant que coordonnateurs des systèmes de statistique nationaux et prescripteurs de normes statistiques pour la qualité des données. En collaboration avec toutes les institutions actives dans le

domaine des statistiques de la criminalité, les bureaux de statistique nationaux peuvent promouvoir la mise en place d'un système national en la matière, disposant de mécanismes de coordination favorisant :

- a) L'utilisation de notions et de nomenclatures normalisées et la création d'une classification statistique nationale des infractions;
- b) L'échange d'informations sur les pratiques d'enregistrement de données et les méthodes de traitement, et leur normalisation progressive;
- c) Les mécanismes de transmission et de partage des données;
- d) La diffusion et la publication conjointes de données statistiques;
- e) L'intégration des statistiques de la criminalité et de la justice pénale dans les stratégies et programmes statistiques nationaux;
- f) La capacité à établir des analyses fondées sur les données de la criminalité et de la justice pénale;
- g) La consultation des autres utilisateurs des données, notamment les centres de recherche, le milieu universitaire et des services de l'État autres que les institutions de justice pénale, afin d'améliorer la qualité et la pertinence des statistiques de la criminalité.

48. Si, dans de nombreux pays, les bureaux de statistique nationaux ne sont pas actifs dans le domaine des statistiques de la criminalité, les systèmes nationaux de statistique de la criminalité pourraient être considérablement renforcés si ces bureaux y apportaient leurs compétences spécialisées, favorisaient l'application des normes internationales et garantissaient un niveau élevé de qualité des données, y compris en ce qui concerne la transparence et le bien-fondé des méthodes utilisées pour établir les données sur la criminalité.

B. Renforcement des capacités

49. Les programmes de renforcement des capacités sont un élément important de l'amélioration des statistiques de la criminalité. Plusieurs organismes internationaux et régionaux sont actifs dans ce domaine, notamment l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, et des institutions régionales comme l'Organisation des États américains et la Banque interaméricaine de développement ont largement contribué à l'amélioration de la qualité des données statistiques sur la criminalité établies au niveau national. Ces initiatives doivent être encore renforcées et coordonnées afin de permettre à la communauté internationale d'adopter une approche uniformisée et de promouvoir les mêmes normes, centrées sur les cinq principaux thèmes suivants :

- a) Promotion des enquêtes de victimisation (ciblant les personnes et les entreprises);
- b) Promotion de classifications statistiques nationales conformes à la classification internationale des infractions;
- c) Amélioration des statistiques administratives, y compris celles concernant les formes de criminalité non traditionnelles;

d) Fourniture d'un appui aux mécanismes de coordination nationaux par l'ensemble des institutions nationales participant à l'établissement de statistiques de la criminalité;

e) Viabilité à long terme des procédures améliorées d'établissement des statistiques de la criminalité, l'accent étant mis sur la promotion de l'application des normes statistiques internationales.

50. La mise au point de programmes de formation est un moyen d'optimiser l'utilisation des ressources et de promouvoir les statistiques de la criminalité au moyen de matériels uniformisés, utilisables par un large éventail de parties prenantes. Si un travail important a été accompli dans le domaine des matériels de formation sur les enquêtes de victimisation, la création de programmes de formation analogues concernant les données administratives sur la criminalité et de plateformes de formation en ligne sont des moyens supplémentaires de renforcer les capacités techniques nationales en matière de statistiques de la criminalité.

C. Le Centre d'excellence : un modèle efficace

51. Installé à Mexico, le Centre d'excellence sur les statistiques concernant la gouvernance, la sécurité publique, la victimisation et la justice a été créé à la fin de 2010 par l'ONUDC et l'INEGI; il a pour mission d'aider les pays à améliorer la collecte, la diffusion et l'analyse de données statistiques relatives à la criminalité, en proposant des activités de formation et en faisant des recherches méthodologiques sur les questions nouvelles. En un peu plus d'un an, le Centre a lancé de nombreuses initiatives qui ont fait progresser les travaux méthodologiques concernant les statistiques de la criminalité aux niveaux régional et mondial et ont aidé plusieurs pays de la région. Ainsi, il a organisé la première Conférence internationale sur les statistiques relatives à l'administration, la criminalité, la victimisation et la justice, ainsi que divers ateliers de formation, et concouru à l'élaboration de la classification internationale des infractions.

52. Le Centre d'excellence est un exemple de bonne pratique qui pourrait être reproduit dans d'autres régions, ce qui permettrait de créer un réseau de centres régionaux capables de répondre aux besoins particuliers des pays, compte tenu des différents éléments qui interviennent dans l'établissement des statistiques nationales de la criminalité (tels que les bureaux de statistique nationaux, les institutions de justice pénale, les instituts de recherche et les universités).

Objectif 7

a) Renforcer, au niveau national, la coordination entre tous ceux qui concourent à l'élaboration des statistiques sur la criminalité et la justice pénale, dans le but d'établir des systèmes nationaux

b) Renforcer le rôle des bureaux de statistique nationaux dans la coordination des statistiques de la criminalité et la réalisation d'enquêtes visant à compléter les données provenant de sources administratives

c) Renforcer les capacités nationales d'établissement, de diffusion et d'analyse des statistiques de la criminalité

d) Créer des centres régionaux qui puissent appuyer l'établissement des statistiques de la criminalité

Mesures proposées et résultats escomptés

- a) Créer des mécanismes nationaux de coordination pour les statistiques sur la criminalité
- b) Intégrer les processus d'établissement des statistiques de la criminalité, ainsi que les produits correspondants dans les plans de statistique nationaux
- c) Favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de programmes régionaux de renforcement des capacités afin de promouvoir la réalisation d'enquêtes de victimisation et l'amélioration des données administratives sur la criminalité
- d) Envisager la création de partenariats aux fins de l'établissement de centres régionaux de promotion des statistiques de la criminalité
- e) Élaborer des programmes de formation ayant trait aux enquêtes de victimisation
- f) Élaborer des programmes de formation ayant trait aux statistiques administratives sur la criminalité et la justice pénale

IV. Amélioration de la collecte et de l'analyse des données au niveau international

A. Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité, le fonctionnement des systèmes de justice pénale et les stratégies de prévention du crime

53. Comme l'ont noté la Commission de statistique des Nations Unies et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, c'est l'ONU DC qui, au sein du système des Nations Unies, coordonne les questions relatives aux statistiques sur la criminalité et la justice pénale. L'Office assure la collecte d'informations sur la criminalité et la justice pénale au niveau mondial au moyen de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité, le fonctionnement des systèmes de justice pénale et les stratégies de prévention du crime, qui a vu le jour dans les années 70 et à laquelle le Conseil économique et social et l'Assemblée générale ont exprimé leur soutien dans plusieurs résolutions²⁴. Le questionnaire utilisé pour mener cette enquête, envoyé aux États Membres chaque année, comprend cinq rubriques principales (police, parquets, tribunaux, prisons et enquêtes de victimisation) et deux modules spécialisés qui changent tous les ans. Les données recueillies sont systématiquement affichées sur le site public de l'ONU DC et utilisées pour l'élaboration de publications analytiques telles que *l'Étude mondiale sur les homicides*.

54. Malgré les efforts déployés pour améliorer le mécanisme de collecte de données, le taux de réponse à l'Enquête des Nations Unies demeure insatisfaisant : en moyenne, moins de 50 % des pays remplissent le questionnaire chaque année. Compte tenu de la diversité des informations demandées, la contribution de

²⁴ Résolutions 65/232 et 66/181 de l'Assemblée générale et résolutions 2009/25 et 2012/18 du Conseil économique et social.

nombreuses institutions nationales est requise : police, parquets, tribunaux et administrations pénitentiaires. Dans un souci de cohérence, le Conseil économique et social a, dans sa résolution 2012/18, demandé aux États Membres de désigner un point de contact national chargé d'assurer la coordination entre les différentes institutions qui fournissent des données et de vérifier la qualité et l'exhaustivité des réponses. Le taux de réponse et la qualité des données s'en sont trouvés améliorés. Toutefois, à ce jour, seuls 91 pays ont désigné un point de contact; 30 d'entre eux ont décidé que leur bureau de statistique jouerait ce rôle de coordination²⁵.

55. L'ONU DC a conclu un partenariat avec l'Organisation des États américains pour aider les pays de la région à communiquer l'information en offrant des activités de formation aux institutions compétentes de certains pays et en organisant la collecte conjointe de données. En outre, l'Office étudie avec Eurostat la possibilité que celui-ci coordonne la collecte de données en Europe et organise des collectes conjointes afin de réduire le fardeau supporté par chaque pays²⁶.

56. Pour améliorer le taux de réponse à l'Enquête des Nations Unies, la Commission de statistique et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale doivent redoubler d'efforts pour convaincre les pays de soumettre régulièrement des données à l'ONU DC. De nouveaux partenariats devraient également être conclus avec des organisations régionales d'Afrique et d'Asie, où le taux de réponse est particulièrement faible. Enfin, si les bureaux de statistique nationaux étaient associés de plus près à l'opération, la coordination qui fait tant défaut au niveau national s'en trouverait sans doute améliorée. Le nombre de pays qui soumettent des données devrait pouvoir augmenter à moyen terme, mais les problèmes évidents de comparabilité des données des différents pays appellent des stratégies à long terme, et tout d'abord l'élaboration et l'adoption progressive de la classification internationale des infractions.

Objectif 8

Améliorer la disponibilité et la qualité des données des pays sur la criminalité au niveau international

Mesures proposées et résultats escomptés

- a) Encourager la désignation de points de contact nationaux pour l'Enquête des Nations Unies
- b) Organiser avec des organisations régionales des collectes conjointes de données sur la criminalité
- c) Faire en sorte que les données recueillies au moyen de l'Enquête des Nations Unies soient plus accessibles et plus faciles à exploiter en améliorant les systèmes de diffusion en ligne

²⁵ Près de 90 % des pays ayant choisi leur bureau de statistique comme centre de coordination pour l'Enquête des Nations Unies sont en Europe.

²⁶ L'ONU DC collabore également avec d'autres mécanismes de collecte de données en Amérique latine [par exemple, le système régional d'indicateurs normalisés relatifs à l'existence pacifique et la sécurité des citoyens, lancé par la Banque interaméricaine de développement et l'Institut Cisalva de Cali (Colombie)] et en Europe (le Recueil européen de statistiques sur la criminalité et la justice pénale, fruit de la collecte de données réalisée par un réseau d'instituts de recherche) afin de poursuivre la coordination et l'échange d'informations sur les normes et les méthodes.

B. Systèmes internationaux de données et d'informations sur la criminalité

1. Statistiques sur les homicides

57. Les informations sur la criminalité recueillies au moyen de l'Enquête des Nations Unies produisent des séries de données incomplètes du point de vue de la couverture géographique et sont difficilement comparables à l'échelle internationale. Par conséquent, en 2011, l'ONUDC a lancé au niveau mondial une opération de collecte de données sur l'homicide volontaire, qui, de toutes les infractions, est celle pour laquelle les données sont les plus disponibles, les plus exhaustives et les plus comparables²⁷. La base de données statistiques sur les homicides couvre 207 pays et territoires et est régulièrement mise à jour à partir de diverses sources, nationales et internationales, relevant du système de justice pénale ou du système de santé publique. Il existe certains problèmes de qualité dus aux divergences entre les données de différentes sources et au fait que toutes les périodes ne sont pas couvertes pour tous les pays, et la qualité des données des pays d'Afrique et d'Asie doit faire l'objet d'une attention particulière. La disponibilité de données ventilées (par sexe, âge, mode ou contexte) est également limitée car de nombreux pays ne sont pas en mesure de fournir des données aussi détaillées. Or, ventilées en fonction de caractéristiques pertinentes, les données peuvent fournir des informations utiles sur les causes sous-jacentes des homicides et donc permettre de mieux cibler les programmes de prévention.

2. Élargissement du système mondial de données sur la criminalité

58. Grâce à l'existence d'un ensemble sérieux de données sur les homicides, la communauté internationale dispose de références quantitatives sur la criminalité. Toutefois, même si les données sur les homicides peuvent être considérées comme offrant indirectement des informations utiles sur les crimes violents en général, elles ne couvrent pas d'autres infractions qui auraient besoin également d'être mesurées à l'échelle mondiale. Peu à peu, les données sur d'autres infractions, issues de sources administratives devenant plus disponibles et plus comparables, et les enquêtes de victimisation produisant de plus en plus de données, tant la qualité que la quantité des données internationales utilisables aux fins d'analyses mondiales et pour l'élaboration de rapports mondiaux sur les tendances de la criminalité devraient s'améliorer.

59. Il conviendrait également d'envisager d'inclure la violence contre les femmes dans des systèmes mondiaux de données sur la criminalité. Grâce à certaines initiatives récentes²⁸, des données sur la violence contre les femmes sont désormais disponibles pour certains pays et pour certaines formes de violence. Toutefois, il n'existe pas encore de banque de données mondiale qui soit régulièrement mise à jour et permette de trouver et d'extraire facilement des données sur diverses formes

²⁷ Parce que le nombre d'homicides peut être déterminé au moyen de données provenant de deux sources, le système de justice pénale et le système d'information sanitaire.

²⁸ Récemment, plusieurs initiatives ont été lancées pour recueillir des données sur la violence contre les femmes au niveau international, notamment la base de données du Secrétaire général sur la violence contre les femmes (2009), la banque de données régionale créée par la Commission économique pour l'Europe en 2007 et l'enquête sur la violence contre les femmes réalisée en 2011-2012 dans toute l'Union européenne, sous l'égide de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

de violence contre les femmes. Une des premières choses à faire pour que davantage de données sur la violence contre les femmes soient disponibles à l'échelle mondiale serait de ventiler les données sur les homicides en fonction du sexe de la victime.

3. Analyse mondiale de l'ampleur et des tendances de la criminalité

60. De nombreux organes intergouvernementaux (dont l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale) ayant demandé à l'ONUDC d'analyser les tendances de la criminalité, l'Office a publié en 2011 la première *Étude mondiale sur les homicides*, établie à partir des statistiques relatives aux infractions de ce type. L'étude comprenait une analyse comparée des statistiques sur les homicides à l'échelle régionale et mondiale, indiquait quels groupes de population couraient le plus de risques et mettait en évidence les liens entre les crimes violents et le développement, la criminalité organisée, les armes à feu et la violence familiale. L'étude a joué un rôle important dans la diffusion des statistiques en question et leur exploitation aux fins de l'élaboration de politiques.

61. Il importe que des rapports fondés sur l'analyse des statistiques de la criminalité soient publiés régulièrement pour que ces données mondiales soient plus accessibles et plus utiles aux utilisateurs. Le fait de les publier peut également entraîner la mise en place de mécanismes aux niveaux national et international visant à améliorer la qualité et la couverture des données existantes.

4. Instruments de suivi de la sécurité, de l'accès à la justice et de l'état de droit dans le cadre du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015

62. Le programme de développement de l'après-2015 n'a pas encore été défini, mais des débats formels et informels sont en cours concernant sa structure et ses principaux objectifs²⁹. Bien qu'il n'y ait pas encore de consensus à cet égard, la sécurité, l'accès à la justice et l'état de droit font partie des thématiques dont il est envisagé de faire des éléments de ce programme. Si c'est le cas, il faudra qu'aient été établies des statistiques qui puissent servir de point de départ pour l'établissement de cibles et d'indicateurs nationaux et internationaux.

63. À cet effet, il serait utile de convoquer un groupe d'experts, composé de statisticiens et d'analystes provenant des bureaux de statistique nationaux, des institutions nationales de justice pénale, des organisations régionales et internationales, d'instituts de recherche et d'universités, qui serait chargé d'examiner les concepts, les méthodes statistiques, les données et les indicateurs relatifs à la sécurité, à l'accès à la justice et à l'état de droit. Les conclusions de la réunion pourraient être présentées par les voies appropriées à ceux qui sont en train de donner forme au programme de développement de l'après-2015.

²⁹ Voir le rapport de l'équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, intitulé « Realizing the future we want for all », 2012.

Objectif 9

- a) Améliorer la couverture géographique et thématique des séries de données internationales sur la criminalité et la justice pénale
- b) Fournir des analyses des statistiques sur la criminalité et la justice pénale au niveau mondial
- c) Fournir des instruments de suivi de la sécurité, de l'accès à la justice et de l'état de droit pour éclairer le débat sur le programme de développement de l'après-2015

Mesures proposées et résultats escomptés

- a) Améliorer la couverture des séries de statistiques sur les homicides et les rendre plus exhaustives afin que certains types d'homicide, comme le fémicide, soient pris en compte
- b) Élargir la couverture des séries de données sur les autres infractions afin d'atteindre une couverture mondiale
- c) Organiser des ateliers de formation concernant l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité, le fonctionnement des systèmes de justice pénale et les stratégies de prévention du crime, ainsi que sur les données relatives aux homicides, en donnant la priorité à l'Afrique et à l'Asie
- d) Créer une banque de données mondiale sur la violence contre les femmes
- e) Continuer de publier régulièrement l'Étude mondiale sur les homicides
- f) Établir des rapports offrant une analyse statistique des données recueillies aux niveaux régional ou mondial
- g) Réunir un groupe d'experts chargé d'examiner les concepts, les méthodes statistiques, les données et les indicateurs relatifs à la sécurité, à l'accès à la justice et à l'état de droit
- h) Proposer des indicateurs et des méthodes statistiques s'appliquant à la sécurité, à l'accès à la justice et à l'état de droit dans l'optique de l'élaboration du programme de développement de l'après 2015

V. Mise en œuvre conjointe de la feuille de route par la Commission de statistique et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

64. Dans la feuille de route figurant dans le présent rapport, il est proposé de coordonner l'action d'un certain nombre de parties prenantes aux niveaux national et international pour mener à bien plusieurs activités et produire de nombreux résultats. Il est clair que ce plan ne pourra être exécuté que si des ressources suffisantes sont dégagées et si les parties concernées se montrent déterminées.

65. Au niveau international, de nombreuses organisations s'occupant des statistiques de la criminalité prendront part à ce projet, en fonction de leur mandat et de leurs domaines de compétences, par exemple le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, les instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, l'Organisation mondiale de la Santé, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, et des organisations régionales telles que les commissions régionales de l'ONU, la Commission européenne, l'Organisation des États américains et la Banque interaméricaine de développement.

66. Au niveau national, des acteurs tels que les bureaux de statistique et les institutions de justice pénale (police, parquets, tribunaux et administrations pénitentiaires), de même que d'autres organes compétents, tels que les organismes de lutte contre la corruption, les autorités financières, les services de santé publique, concernés par certaines formes d'infractions devront être associés aux travaux pour que les activités statistiques relatives à la criminalité puissent s'améliorer notablement.

67. Le Centre d'excellence sur les statistiques concernant la gouvernance, la sécurité publique, la victimisation et la justice, créé par l'ONUDC et l'INEGI, est un partenaire privilégié pour la mise en œuvre de la feuille de route, notamment pour ce qui est de faire avancer la recherche méthodologique en matière de statistiques sur la criminalité, faciliter la production de normes méthodologiques et de directives et élaborer des programmes de renforcement des capacités. Il faudra aussi créer d'autres centres de ce type pour accélérer la mise en œuvre de la feuille de route.

68. L'organisation d'une conférence internationale biennale sur les statistiques de la criminalité pourrait également être utile. Compte tenu du succès de la première conférence de ce genre, on peut espérer qu'une telle conférence deviendrait un lieu de rencontre où tous les intervenants nationaux et internationaux (instituts de recherche, bureaux de statistique nationaux, institutions nationales de répression de la criminalité et de justice pénale, organisations non gouvernementales et organisations internationales) puissent librement échanger des vues sur les principaux éléments de la feuille de route.

69. La Commission de statistique et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ayant demandé qu'il soit mis en place des mécanismes qui leur permettent de coopérer, il est proposé qu'elles examinent conjointement la feuille de route et que l'ONUDC leur rende régulièrement compte à toutes les deux de l'état d'avancement de sa mise en œuvre.

70. De plus, il est proposé que des réunions du groupe d'experts soient convoquées régulièrement sous l'égide des deux commissions. À ces réunions, les statisticiens ou analystes des bureaux de statistique nationaux, des administrations nationales, des organisations régionales et internationales, d'universités et d'instituts de recherche participant à l'enregistrement, la diffusion et l'analyse des données relatives à la criminalité et à la justice pénale examineraient les activités menées au titre de la feuille de route et donneraient des avis spécialisés.

VI. Propositions

71. La Commission de statistique est invitée à :

a) **Recommander la mise en œuvre de la feuille de route proposée et indiquer quels sont les domaines prioritaires et comment la coordination pourrait être assurée entre les nombreux intervenants;**

b) **Examiner et approuver la marche à suivre proposée pour l'élaboration et la mise au point définitive de la classification internationale des infractions, devant lui être soumise à sa quarante-sixième session, en 2015;**

c) **Inviter les bureaux de statistique nationaux à réfléchir sur leur rôle et leur mandat concernant la production et la diffusion de statistiques sur la criminalité, à appuyer les initiatives favorisant la coordination entre les institutions nationales intéressées par les statistiques sur la criminalité et à réaliser des enquêtes de victimisation, afin de promouvoir la création de systèmes nationaux de statistiques de la criminalité ou le renforcement de ceux qui existent;**

d) **Examiner le mécanisme proposé pour promouvoir sa collaboration avec la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et étudier les moyens de renforcer encore ce partenariat afin d'améliorer la qualité des statistiques sur la criminalité et la justice pénale;**

e) **Appuyer l'organisation de la deuxième conférence internationale sur les statistiques de la criminalité en 2014;**

f) **Demander à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de lui rendre compte, à sa quarante-sixième session, de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route.**

Feuille de route concernant les statistiques sur la criminalité

Mesures et résultats prioritaires

<i>Domaines</i>	<i>Thèmes</i>	<i>Mesures proposées et résultats escomptés</i>	<i>Chef de file</i>	<i>Autres intervenants</i>
Amélioration des méthodes	Classification internationale des infractions	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration, mise à l'essai et mise au point définitive d'une classification internationale des infractions (pour approbation en 2015) 	ONU DC	Commission de statistique, Division de statistique, Centre d'excellence, Commissions régionales et organisations régionales
	Infractions difficilement mesurables	<ul style="list-style-type: none"> Criminalité organisée : élaboration d'un cadre statistique 	ONU DC, Centre d'excellence	Bureaux de statistique et institutions de justice pénale des pays intéressés, INTERPOL
		<ul style="list-style-type: none"> Corruption : directives concernant des enquêtes par sondage de la population 	ONU DC, Centre d'excellence	Bureaux de statistique, organismes de lutte contre la corruption et institutions de justice pénale des pays intéressés, PNUD, Banque mondiale
		<ul style="list-style-type: none"> Traite des personnes : bonnes pratiques visant à améliorer les données administratives 	ONU DC	Bureaux de statistique et institutions de justice pénale des pays intéressés, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation internationale du Travail (OIT)
		<ul style="list-style-type: none"> Atteintes à l'environnement : amélioration des données administratives et mise à l'essai de nouvelles méthodes de production de données 	ONU DC	Bureaux de statistique et institutions de justice pénale des pays intéressés, PNUE
	Données administratives	<ul style="list-style-type: none"> Directives concernant des indicateurs statistiques relatifs à l'accès à la justice, l'efficacité de la justice pénale et la prévention du crime 	ONU DC	Bureaux de statistique et institutions de justice pénale des pays intéressés, organisations régionales et internationales, Centre d'excellence
	Enquêtes par sondage sur la criminalité	<ul style="list-style-type: none"> Instructions concernant les enquêtes de victimisation auprès des entreprises 	ONU DC, Centre d'excellence	Bureaux de statistique des pays intéressés, ONU DC
<ul style="list-style-type: none"> Documentation méthodologique concernant les enquêtes de victimisation 		Centre d'excellence	Bureaux de statistique nationaux, commissions régionales, ONU DC	
	Ventilation par sexe des données sur la criminalité	<ul style="list-style-type: none"> Guide sur la ventilation par sexe des statistiques de la criminalité 	ONU DC	ONU-Femmes, bureaux de statistique et institutions de justice pénale des pays intéressés, commissions régionales

<i>Domaines</i>	<i>Thèmes</i>	<i>Mesures proposées et résultats escomptés</i>	<i>Chef de file</i>	<i>Autres intervenants</i>
Renforcement des capacités	Niveau national	<ul style="list-style-type: none"> Mécanismes nationaux de coordination des statistiques de la criminalité 	Bureaux de statistique et institutions de justice pénale des pays intéressés	
	Niveaux régional et international	<ul style="list-style-type: none"> Mise au point de programmes de formation concernant les enquêtes de victimisation et les données administratives Promotion des programmes régionaux de renforcement des capacités 	<p>ONUDC, Centre d'excellence</p> <p>Organisations régionales</p>	<p>Bureaux de statistique et institutions de justice pénale des pays intéressés, organisations régionales</p> <p>Bureaux de statistique et institutions de justice pénale des pays intéressés, ONUDC, Centre d'excellence</p>
Amélioration de la collecte et de l'analyse des données au niveau international	Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale	<ul style="list-style-type: none"> Désignation de points de contact nationaux Partenariats avec des organisations régionales 	<p>Bureaux de statistique et instituts de justice pénale des États Membres</p> <p>ONUDC</p>	<p>ONUDC</p> <p>Organisations régionales</p>
	Systèmes internationaux de données et d'information sur la criminalité	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la couverture géographique et thématique des statistiques sur les homicides et d'autres infractions Création d'un système centralisé de données sur la violence contre les femmes Publication régulière de l'Étude mondiale sur les homicides Proposition d'indicateurs statistiques relatifs à la sécurité, à l'accès à la justice et à l'état de droit pour le programme de développement de l'après-2015 	<p>ONUDC</p> <p>ONUDC</p> <p>ONUDC</p> <p>ONUDC</p>	<p>Bureaux de statistique et institutions de justice pénale et de santé publique des pays intéressés, OMS, organisations régionales, instituts de recherche, INTERPOL</p> <p>ONU-Femmes</p> <p>Bureaux de statistique et institutions de justice pénale et de santé publique des pays intéressés</p> <p>PNUD, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, OMS, ONU-Femmes, bureaux de statistique et institutions de justice pénale des pays intéressés, organisations régionales</p>
	Principales étapes	<ul style="list-style-type: none"> Présentation d'un rapport à la quarante-sixième session de la Commission de statistique et à la vingt-quatrième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (2015) 	Commission de statistique, Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	ONUDC, Division de statistique
Mise en œuvre de la feuille de route				

<i>Domaines</i>	<i>Thèmes</i>	<i>Mesures proposées et résultats escomptés</i>	<i>Chef de file</i>	<i>Autres intervenants</i>
		<ul style="list-style-type: none"> Présentation d'un rapport à la quarante-huitième session de la Commission de statistique et à la vingt-sixième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (2017) 	Commission de statistique, Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	ONU DC, Division de statistique
		<ul style="list-style-type: none"> Deuxième Conférence internationale sur les statistiques de la criminalité 	Pays volontaire (à déterminer)	Organisations régionales, ONU DC, Centre d'excellence

Mesures et résultats moins prioritaires

<i>Domaines</i>	<i>Thèmes</i>	<i>Mesures proposées et résultats escomptés</i>	<i>Chef de file</i>	<i>Autres intervenants</i>
Amélioration des méthodes	Infractions difficilement mesurables	<ul style="list-style-type: none"> Criminalité organisée : amélioration des données administratives disponibles 	Bureaux de statistique et institutions de justice pénale des pays intéressés	ONU DC, INTERPOL
		<ul style="list-style-type: none"> Corruption : amélioration des données administratives disponibles et élaboration de méthodes concernant la corruption dont sont victimes les entreprises, les administrations publiques et les structures politiques 	ONU DC, Centre d'excellence	Bureaux de statistique, organismes de lutte contre la corruption et institutions de justice pénale des pays intéressés, PNUD, Banque mondiale
		<ul style="list-style-type: none"> Traite des personnes : élaboration d'enquêtes statistiques 	ONU DC	Bureaux de statistique et institutions de justice pénale des pays intéressés, OIM, OIT
		<ul style="list-style-type: none"> Trafic de migrants : amélioration des données administratives et mise à l'essai d'enquêtes statistiques 	ONU DC	Bureaux de statistique et institutions de justice pénale des pays intéressés, OIM, OIT
		<ul style="list-style-type: none"> Cybercriminalité : amélioration des données administratives et mise à l'essai d'enquêtes statistiques 	ONU DC	Bureaux de statistique et autres intervenants des pays intéressés, Union internationale des télécommunications organisations régionales, Centre d'excellence
		<ul style="list-style-type: none"> Blanchiment d'argent : amélioration des données administratives et élaboration de méthodes d'estimation indirectes 	ONU DC	Bureaux de statistique et autres intervenants des pays intéressés, Fonds monétaire international, organisations régionales
	Données administratives	<ul style="list-style-type: none"> Recueil de bonnes pratiques propres à améliorer les données administratives sur la criminalité 	ONU DC	Bureaux de statistique et institutions de justice pénale des pays intéressés, organisations internationales et régionales, Centre d'excellence

<i>Domaines</i>	<i>Thèmes</i>	<i>Mesures proposées et résultats escomptés</i>	<i>Chef de file</i>	<i>Autres intervenants</i>
	Enquêtes par sondage sur la criminalité	<ul style="list-style-type: none"> Examen des enquêtes sur la délinquance autodéclarée 	Centre d'excellence	Instituts de recherche
	Autres sources de données sur la criminalité	<ul style="list-style-type: none"> Bonnes pratiques concernant l'utilisation de différentes sources de données sur la criminalité 	ONU DC	ONU DC, Centre d'excellence, bureaux de statistique et institutions de justice pénale des pays intéressés
Renforcement des capacités	Niveau national	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des statistiques de la criminalité dans les plans directeurs nationaux relatifs à la statistique 	Bureaux de statistique et institutions de justice pénale au niveau national	Bureaux de statistique et institutions de justice pénale des pays intéressés
	Niveaux régional et international	<ul style="list-style-type: none"> Création de centres régionaux de promotion de la statistique concernant la criminalité 	Centre d'excellence, ONU DC et autres partenaires	Bureaux de statistique et institutions de justice pénale des pays intéressés, organisations régionales
Amélioration de la collecte et de l'analyse des données au niveau international	Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'accès aux données sur la criminalité au moyen d'une base de données consultable sur le Web 	ONU DC	
	Systèmes internationaux de données et d'information sur la criminalité	<ul style="list-style-type: none"> Ateliers de formation (priorité donnée à l'Afrique et à l'Asie) Production d'autres études sur la criminalité, aux niveaux mondial et régional 	ONU DC	Organisations régionales